CHARTE DU BÉNÉVOLAT

CITIA est un centre de ressources et de compétences dans le domaine de l'image et des industries créatives, qui se décline autour de trois axes : la culture, l'économie et l'éducation / formations.

CITIA organise notamment tous les ans :

- le Festival international du film d'animation d'Annecy, festival international et compétitif pour tous les professionnels de l'animation, au cours duquel sont également organisés des hommages/rétrospectives, expositions...;
- le Marché international du film d'animation (Mifa), unique salon professionnel regroupant tous les acteurs de l'industrie du film d'animation pour tous les supports de diffusion.

CITIA est aujourd'hui une structure qui emploie près de 45 personnes de façon permanente.

De nombreux renforts, bénévoles et stagiaires sont mobilisés pendant les manifestations.

La présente charte fait état des engagements réciproques de l'établissement et du bénévole dans le cadre de ses activités.

CITIA s'engage à :

- Accueillir le bénévole comme un collaborateur à part entière ;
- À écouter ses suggestions ;
- À faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en

- matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences ;
- Si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises (délivrance d'attestation)
- Lui donner une information claire sur l'établissement, son fonctionnement et ses objectifs dans le cadre de l'organisation des manifestations, en particulier en ce qui concerne les différents services et procédures en vigueur;
- Lui confier une mission conforme à ses disponibilités et lui confirmer les conditions de mise en œuvre ;
- Lui fournir les documents et le matériel nécessaires :
- Désigner un référent pour assurer son accompagnement ;
- Souscrire à une assurance pour couvrir les risques encourus dans le cadre de ses activités au profit de l'établissement :
- Participer à ses frais de repas, du 8 au 15 juin 2024, en lui fournissant des chèques repas bénévoles à hauteur de 7,30 € par jour (jour de formation + jour volontariat)
- Lui proposer un Pass 7 jours de bus valable sur le réseau Sibra (agglomération d'Annecy);
- Lui fournir une accréditation lui offrant la possibilité, en dehors de ses temps de mission et dans la limite des places disponibles, d'assister aux projections.

DROIT À L'IMAGE

L'équipe officielle des photographes et des vidéastes couvre tous les événements Festival et Mifa. Sans notification particulière de votre part et hors images exclusives, les images et extraits vidéo pourront être diffusés sur l'ensemble de nos supports.

« La présente autorisation est consentie à CITIA à titre gratuit et sans contrepartie pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à des fins de promotion et de communication sur tous supports de communication notamment nos sites internet et éditions sans que cette liste ne soit limitative ».

C'est grâce à l'engagement et à la détermination des bénévoles que le Festival International du Film d'Animation à Annecy perdure aujourd'hui. Pour perpétuer cette belle aventure, nous comptons sur le sérieux et l'implication de chacun. Afin d'assurer le bon déroulement du festival, nous demandons de prendre à cœur les engagements suivants. Il s'agit de consignes et de bon sens qui garantiront une expérience exceptionnelle pour tous.

Le bénévole s'engage à :

- Assister à la réunion d'accueil, à la formation (samedi 8 juin).
- Adhérer et respecter les valeurs et objectifs de CITIA, incarnant sérieux, responsabilité et esprit d'équipe.;
- Adopter une attitude exemplaire et responsable, en s'abstenant de consommer des boissons alcoolisées pendant son service, et en faisant preuve de calme, bienveillance et de disponibilité envers les différents publics.
- Porter une tenue vestimentaire correcte, adaptée à sa mission et notamment le polo « bénévoles » fourni par CITIA ;
- Prendre connaissance des documents fournis et s'engager à suivre les missions définies au préalable avec CITIA
- Être ponctuel et assidu pour toutes les missions ;
- Se référer à son responsable pour toute décision ou problème rencontré pendant son service.
- Ne pas transmettre d'information erronée ou non vérifiée, s'assurer de son exactitude auprès de son référent avant de relayer toute nouvelle information;
- Chaque bénévole étant affecté à un service où les missions sont réparties selon des plannings définis, il est impératif que toute modification soit signalée de façon anticipée (sauf cas de force majeure);
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés de manière conviviale.;
- Agir de manière polie et serviable envers tous, quel que soit leur genre, orientation sexuelle, origine ethnique ou sociale.

DROIT À LA RECUPERATION DES DONNEES

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est CITIA conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Ces données sont traitées dans le respect de la règlementation applicable, pour le recrutement des bénévoles au festival d'animation, la constitution du dossier de bénévole ainsi que pour la gestion et l'organisation de son activité pendant le festival. La base légale est l'exécution de mesure contractuelle. Ces données seront conservées pendant la mission de bénévolat et seront supprimées 5 ans après la fin de la mission. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires. A défaut, CITIA ne sera pas en mesure d'organiser la mission de bénévolat. Dans le cadre des traitements cités ci-dessus, ces données sont destinées à un usage interne au service concerné de CITIA. Dans tous les cas, elles sont hébergées en France. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement. Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse postale en vous adressant par email à l'adresse suivante dpo@citia.org

Vous pouvez aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès en désignant notamment une personne qui aura vocation à les exécuter. Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles, CITIA a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : dpo@citia.org

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Dans le cas du non-respect de ces engagements, il pourra être mis fin à la mission et à l'accréditation Bénévole retirée.

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus		
À	le	
Prénom, Nom		